CONTACTS

Choruspro@lillemetropole.fr
Tél : 03 20 21 26 45

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

1, rue du Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

UNE NOUVELLE ÉTAPE VERS LA SIMPLIFICATION DE NOS ÉCHANGES

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

UNE NOUVELLE ÉTAPE
VERS LA SIMPLIFICATION
DE NOS ÉCHANGES

QR CODE
DU SITE CHORUS PRO

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE DÈS 2017, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES FOURNISSEURS DE LA MEL

La MEL est collectivité pilote aux côtés de l'État pour le déploiement de la facture électronique. Des fournisseurs partenaires expérimentent déjà cette nouvelle modalité d'échange depuis septembre 2016.
En application de l'ordonnance du 26 juin 2014, cette obligation est progressive :
01/01/2017 : Entreprise de plus de 5 000 salariés.
01/01/2018 : Entreprise de 250 à 5 000 salariés.
01/01/2019 : Entreprise de 10 à 250 salariés ;
01/01/2020 : Entreprise de moins de 10 salariés.
La transmission de factures électroniques sera possible grâce à un portail fournisseurs/collectivités unique :
https://chorus-pro.gouv.fr/

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE, UN TRAITEMENT SIMPLIFIÉ DE VOS FACTURES

Chorus Pro est une solution informatique gratuite vous permettant d'envoyer vos factures à l'ensemble des structures publiques. Plusieurs modalités de dépôts sont possibles :

- De manière totalement automatisée par votre logiciel de facturation.
- Par dépôt du PDF de la facture sur le site Chorus Pro.
- Par saisie de facture sur le site Chorus Pro.

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE, UNE NOUVELLE FAÇON D'ÉCHANGER

Nos modalités de transmission de factures évoluent, afin de prendre en compte les préconisations de l'État et de traiter plus rapidement vos paiements.
Les paramétrages définis par la MEL sont doubles :

- **Une référence dossier** à indiquer sur chaque facture. Elle correspond dans Chorus Pro à la balise « numéro engagement ». Cette référence dossier est attribuée en amont de la facturation (signature d'un marché public, notification d'un bon de commande…). Elle permet d'avoir une référence unique à chacun de nos échanges ;
- **Un code service**, qui est également communiqué en amont de la facturation. Rappelé dans votre facture, il permet un traitement plus rapide.

LES SIX CODES SERVICE DE LA MEL

CSP Support

CSP Territoires

CSP Techniques - Services

CSP Techniques - Central

CSP Techniques - Unités territoriales

Hors CSP

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE, UNE FLUIDIFICATION DE NOS ÉCHANGES

La facturation électronique permet :

- La suppression des délais de transmission.
- Des notifications à chaque étape du traitement de vos factures jusqu'à son paiement.
- La sécurisation de la date d'enregistrement de la facture.

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE, DES AVANTAGES CERTAINS POUR VOUS

Cette solution mutualisée s'inscrit avant tout dans une perspective de gains pour votre entreprise :

- Réduisez vos coûts d'impression, d'envoi et de stockage de vos factures.
- Suivez en temps réel, l'état d'avancement du traitement de vos factures sur le portail depuis leur saisie jusqu'à leur mise en paiement.

Les économies seront de l'ordre de 50 à 75 % par rapport au traitement papier.
Le gain de temps de traitement des factures est évalué à 30 %.